

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 19 juin 2019

Date de convocation : 14 juin 2019

Membres présents : M. Alain WACK, Maire

Adjoint(e)s : Martine CLAUDON, Didier GRUBER et Laurette DIEBOLD.

Conseillers municipaux : Fabien GINSS, Mathieu KIEFFER, Nicolas LAUGEL et Denis LOTTMANN, Régis NIEDERLAENDER.

Membres absents excusés : Sophie DOLLINGER, Doris HEILIG et Stéphanie KUHLMANN.

Membre absent non excusé : Francis RISCH.

M. le Maire ouvre la séance à 20h00. Il salue et remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Il est informé que :

- Sophie DOLLINGER a donné procuration à Alain WACK.
- Doris HEILIG a donné procuration à Laurette DIEBOLD.
- Stéphanie KUHLMANN a donné procuration à Régis NIEDERLAENDER.

Mme Martine CLAUDON est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 05 avril 2019
2. GEMAPI – Intervention de Cyril VINCENT du SDEA
3. Convention Orange – Mise en souterrain des réseaux dans la rue des Peupliers
4. Recensement 2020
5. Divers et communications

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 05 AVRIL 2019

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 05 avril 2019. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations.

2. GEMAPI – INTERVENTION DE CYRIL VINCENT DU SDEA

Afin d'étayer ce point, M. le Maire donne la parole à Cyril VINCENT.

Cyril VINCENT présente un diaporama expliquant le projet de réduction du risque d'inondation sur la Commune de Mittelschaeffolsheim.

En 2018 la Commune a subi 3 inondations.

Décembre 2009 : Etude BEREST de caractérisation des phénomènes de coulées d'eau boueuse sur la commune. Coût estimatif 900 000 €.

Juin 2013 : Etude SAFEGE afin de trouver une solution sur le ban de Mittelschaeffolsheim uniquement : Solution sur l'Ungerbruchgraben retenu par rapport à l'étude BEREST, Problème sur le Vierbruckgraben, coût exorbitant pour un résultat plus que faible. Coût estimé 1 226 000 €. Pas de suite d'étude.

Intégration dans le PAPI : Programme non labellisé, en attente des résultats de l'étude de cohérence de

l'ensemble du périmètre.

Objectif 40 % aide Fond Barnier :

- Pour la création d'ouvrage de rétention en déblai (achat du parcellaire)
- Pour la création d'ouvrage de rétention en remblai (achat de l'entreprise d'ouvrage + mise en place de la convention de sur-inondation => Indemnisation des propriétaires et de l'exploitant).

Cyril VINCENT précise que les nouvelles autorisations d'aménagement hydrauliques visant à protéger les biens et les personnes des coulées d'eau boueuse ne pourront être délivrées sur les bassins versants concernés par un risque de coulées d'eau boueuse que :

- Si le pétitionnaire a examiné les effets directs et indirects de l'aménagement hydraulique concerné en tenant notamment compte de l'échelle du bassin versant ou du sous-bassin versant en cause ;
- Si des mesures alternatives permettant de réduire à la source les problèmes liés au ruissellement (notamment érosion et transport de pollutions) sont proposées en parallèle ;
- S'il est justifié que les mesures précédentes, couplées avec des aménagements hydrauliques de petite taille, s'avèrent insuffisante pour prévenir le risque.

Le financement des installations est possible par la taxe GEMAPI (plafonnée à 40 € / habitant).

Il conclut :

- Pour protéger Mittelschaeffolsheim, il est impératif de mettre en place des ouvrages hors du ban communal ;
- Intégration du dossier dans l'étude globale de cohérence hydraulique – Finalisation de l'étude de cohérence d'ici l'automne 2019 ;
- Pour être autorisé à construire, nécessité d'une collaboration avec la profession agricole ;
- Il estime le commencement des travaux d'ici 2022.

Il propose la mise en place de bandes enherbées servant à filtrer l'eau boueuse.

Comme dans les communes touchées par ces phénomènes climatiques, M. le Maire propose de compenser les pertes de cultures dues à la mise en place de ces bandes vertes à hauteur du montant en vigueur défini par la Chambre d'Agriculture, soit 18,44 € de l'are par an, pendant maximum 10 ans.

La surface potentiellement concernée par ces bandes vertes sera définie par l'accord d'ensemencement qui sera pris avec le monde agricole et qui est comprise en 0,5 ha et 2ha.

Discussion : Martine CLAUDON fait remarquer que lorsque les particuliers sont sollicités pour rétrocéder un bout de leur terrain, il leur est, la plupart du temps, demandé de rétrocéder à l'euro symbolique. Elle dit que les agriculteurs pourraient faire un effort financier sachant qu'il s'agit aussi de leur village.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de ces bandes vertes.
- **DECIDE** d'attribuer une compensation aux agriculteurs concernés par la mise en place de ces bandes vertes au montant défini par la Chambre d'Agriculture, soit de 18,44 € de l'are par an, pendant maximum 10 ans.

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR dont 2 procurations, 2 ABSTENTIONS dont 1 procuration (Régis NIEDERLAENDER)

3. CONVENTION ORANGE – MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX DANS LA RUE DES PEUPLIERS

La mise en souterrain des réseaux fait intégralement partie du projet d'aménagement de la rue des Peupliers. La société Orange nous a transmis une convention qui a pour but de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre en souterrain des réseaux aériens existants, propriété d'Oranges situés rue des Peupliers.

Le coût de revient de cette prestation est de 2637,07 € net.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux d'Orange dans la rue des Peupliers.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations.

4. RECENSEMENT POPULATION 2020

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales et, au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). Elle aide également à cibler les besoins en logements, elle permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

M. le Maire informe l'Assemblée du déroulement du recensement de la population à Mittelschaeffolsheim du **16 janvier au 15 février 2020** (décret n° 2003-561 du 23 juin 2003).

A ce titre, l'INSEE demande la désignation d'un coordonnateur communal ainsi que de l'agent recenseur. Ce sera Mélissa LAGEL, notre secrétaire de mairie, qui sera chargée d'être coordonnateur communal ainsi qu'agent recenseur.

Le Conseil Municipal en prend note.

5. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a. Résultats des élections européennes

M. le Maire présente les résultats des élections européennes qui se sont déroulées le 26 mai 2019 : ils sont assez similaires aux résultats nationaux avec en les 3 premiers en tête :

N°	Tête de liste	Nom de la liste	MITTELSCHAEFFOLSHEIM		France	
			Nb voix	%	NB voix	%
23	Jordan BARDELLA	Prenez le pouvoir	★ 61	★ 24,90%	★ 5 286 939	★ 23,34
5	Nathalie LOISEAU	Renaissance LREM MODEM ET PARTENAIRES	★ 53	★ 21,63%	★ 5 079 015	★ 22,42
30	Yannick JADOT	Europe écologie	★ 29	★ 11,84%	★ 3 055 023	★ 13,48

Bilan des participations :

	Mittelschaeffolsheim	France
Inscrits	418	47 345 328
Abstentions	152	23 614 588
Votants	266	23 730 740
Participation	63,64%	50,12%
blanc	12	555 033
nuls	9	520 533
Exprimés	245	22 655 174

Le Conseil Municipal en prend note.

b. Point sur les travaux de la rue des Peupliers

M. le Maire informe l'Assemblée des avancées des travaux dans la rue des Peupliers :

- l'entreprise ADAM a mis en place les réseaux eaux pluviales, eaux usées et eau potable ;
- la société SOBECA prend la suite pour la pause des réseaux secs.
- le bassin de rétention est mis en place ainsi qu'un grillage tout autour d'une hauteur 1.20m.

Le Conseil Municipal en prend note.

c. Point sur les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux

M. le Maire informe l'Assemblée que les travaux de réhabilitation des anciennes écoles touchent tout doucement à leur fin.

Le Conseil Municipal en prend note.

d. Information mobilier future mairie

Dans le marché de travaux de la future mairie, y est intégré le mobilier fixe (borne d'accueil, placards, kitchenette, ...). En ce qui concerne les mobiliers mobiles (chaises, tables, bureau du maire, sièges) la commune a sollicité plusieurs sociétés afin d'obtenir des devis ainsi que des produits à tester par la Commission spécifique aux bâtiments communaux.

M. le Maire présente le mobilier sélectionné par la Commission.

Le devis de la Société Tertia à Entzheim a été validé.

La livraison est prévue pour mi-août.

Le Conseil Municipal en prend note.

e. Inauguration des bâtiments communaux

M. le Maire propose deux dates pour l'inauguration des bâtiments réhabilités : le 28/09/19 ou le 12/10. Un choix sera fait prochainement.

Le Conseil Municipal en prend note.

f. Pavés abribus rue de Mittelhausen

M. le Maire souhaite qu'une équipe du Conseil Municipal mette en place les pavés sous l'abribus rue de Mittelhausen et déplace l'abribus de quelques dizaines de cm conformément à la décision du Conseil Municipal du 05 avril 2019.

M. le Maire fera un doodle prochainement afin de connaître les disponibilités de chacun.

Discussion : Nicolas LAUGEL propose de mettre une bande jaune sur le trottoir pour indiquer aux enfants la limite à ne pas franchir en attendant le bus.

M. le Maire répond qu'au mois d'août, l'enrobé devant l'abribus sera refait, par la suite la commission voirie décidera.

Le Conseil Municipal en prend note.

g. Aménagement espaces verts commerces

Didier GRUBER informe les conseillers qu'il a été décidé de retirer du marché l'aménagement des « espaces verts » afin de réaliser nous-même ces travaux.

Il réalisera un doodle afin de réunir la commission fleurissement ainsi que M. MUTZIG

Le Conseil Municipal en prend note.

h. Courrier de l'Adjudant Raphaël ALVEZ

M. le Maire lit le courrier de M. ALVEZ, Chef de la section des pompiers de Bilwisheim. Celui-ci informe que le défibrillateur évoqué lors du précédent Conseil municipal, le 5 avril 2019, a été acheté. Il remercie vivement la commune pour sa participation aux frais d'acquisition de cet outil qui leur permettra sans doute de sauver des vies.

Le Conseil Municipal en prend note.

i. 14 juillet

Comme chaque année, une cérémonie sera organisée par la commune pour la fête Nationale du 14 juillet. Des flyers d'invitation seront distribués prochainement avec le bulletin municipal de juin.

Le Conseil Municipal en prend note.

*Discussion : Nicolas LAUGEL souhaite savoir qui se présente pour le prochain mandat municipal.
M. le Maire propose d'en parler hors Conseil Municipal.*

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clos la réunion à 22h32.

Signatures :

Le Maire :

Alain WACK

Les Adjointes :

Martine CLAUDON

Laurette DIEBOLD

Didier GRUBER

Les Conseillers :

Sophie DOLLINGER

Excusée + procuration

Fabien GINSS

Doris HEILIG

Excusée + procuration

Mathieu KIEFFER

Stéphanie KUHLMANN

Excusée + procuration

Nicolas LAUGEL

Denis LOTTMANN

Régis NIEDERLAENDER

Francis RISCH

Absent non excusé